



Agence française de sécurité sanitaire  
des produits de santé

**Direction de l'inspection  
et des établissements**

**Département des établissements**

Personne chargée du dossier : Josette COURTOIS

Téléphone : 01 55 87 39 55

**Références à rappeler : 09-062-A**

[Josette.Courtois@afssaps.sante.fr](mailto:Josette.Courtois@afssaps.sante.fr)

N°

Monsieur Jean-Luc Le Toquin  
Dirigeant  
190 route de Marinel  
74200 Marin

Saint Denis le, 30 MARS 2009

Monsieur,

Par courrier en date du 20 janvier 2009, reçu le 23 janvier 2009, vous m'avez adressé votre déclaration d'établissement de fabrication et de conditionnement de produits cosmétiques situé à Marin (Haute Savoie) 190 route de Marinel, adresse également de l'entreprise.

J'ai l'honneur de vous retourner copie de votre dossier daté et revêtu du sceau de l'Agence.

Ce document est à conserver par vos soins et à présenter aux autorités compétentes lors d'une prochaine inspection.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Général et par délégation  
par empêchement du Directeur de l'inspection  
et des établissements  
Le Chef du département des établissements

Aymeric SALMON

**PJ : 1**



Agence nationale de sécurité du médicament  
et des produits de santé

Saint-Denis, le 15 DEC. 2015

**Direction de l'inspection**

Pôle inspection en surveillance du marché

Dossier suivi par Sandrine Hall

Tél. : +33 (0)1 55 87 37 33

Fax : +33 (0)1 55 87 40 52

E-mail : [sandrine.hall@ansm.sante.fr](mailto:sandrine.hall@ansm.sante.fr)

N/Réf. : 15 COS 241 MA

SAVONNERIE MARINEL  
M. Jean-Luc LE TOQUIN  
15 chemin de la Poutavin  
74200 MARIN

**Objet** : mise à jour de déclaration

Monsieur,

En date du 10 Septembre 2015, vous m'avez adressé une déclaration modificative d'établissement de fabrication et de conditionnement de produits cosmétiques en application des articles L.5131-2 et R.5131-1 du Code de la Santé Publique, à l'aide du formulaire mis à votre disposition sur le site internet de l'ANSM.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre déclaration et par conséquent de l'enregistrement par mes services des informations transmises.

Cet accusé de réception ne préjuge pas de la conformité de vos activités ou de vos produits au regard de la législation en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'inspecteur référent du pôle  
inspection en surveillance du marché

Vanessa PICOT